

S.A.R.L. 2V RENO
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 4 000,00 euros
Siège social : 10 rue du Barry, rue du petit faubourg 12150 SEVERAC
D'AVEYRON
Immatriculée au RCS de RODEZ sous le n°878 757 855

**PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 8 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre, à onze heures, les associés fondateurs de la S.A.R.L. 2V RENO se sont rendus dans les locaux du siège sis, 10 rue du Barry, rue du petit faubourg, sur convocation de tous les membres.

Sont présents :

Monsieur Stéphan, Christophe VIEILLES CAZES

Demeurant 3 impasse beau soleil, commune de SEVERAC D'AVEYRON (Aveyron)

Né le 26 octobre 1973 à RODEZ (Aveyron)

Epoux de Madame Nathalie ROQUES

Marié le 9 août 1997 à la mairie de SEVERAC LE CHATEAU (Aveyron) sous le régime légal à défaut de contrat de mariage préalable à son union, ledit régime non modifié depuis.

De nationalité française

Titulaire de200 parts

Monsieur Nicolas, Alexis VERLAGUET

Demeurant 10 rue du Barry, rue du petit faubourg, commune de SEVERAC D'AVEYRON (Aveyron)

Né le 6 juillet 1979 à RODEZ (Aveyron)

Célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité

De nationalité française

Titulaire de200 parts

Total des parts présentes 400 parts

Monsieur Stéphan VIEILLES CAZES est désigné par l'assemblée générale président de la séance.

Le président constate que tous les associés sont présents, que l'assemblée a été régulièrement convoquée, ce dont l'assemblée lui donne acte et qu'en conséquence, elle se trouve régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les questions inscrites à son ordre du jour.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de la gérance,
- Le texte des résolutions proposées,
- Le projet des statuts modifiés.

Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Le transfert de siège social et de l'établissement principal,
- Les modifications statutaires,

SU

MV

- Les formalités et l'enregistrement

L'assemblée est déclarée ouverte.

Les résolutions suivantes sont présentées, étant préalablement rappelé que leur adoption doit se faire conformément à l'article 20 des statuts. Puis lecture est donnée du rapport de la gérance. La discussion est ouverte. Diverses explications sont échangées entre les membres de l'assemblée. Les associés étant unanimes sur les questions inscrites à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

*** PREMIÈRE RÉSOLUTION : *Transfert du siège social***

L'assemblée générale décide de transférer le siège social, actuellement sis au 10 rue du Barry, rue du petit faubourg 12150 SEVERAC D'AVEYRON (Aveyron), dans le même ressort Rue du Bois Joli, Les Marteliez Hauts 12150 SEVERAC D'AVEYRON (Aveyron) à compter du 8 décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*** DEUXIÈME RÉSOLUTION : *Modifications statutaires***

A la suite des présentes modifications, l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts qui aura désormais la rédaction suivante :

ARTICLE 4 – *Siège social*

Le siège social de la S.A.R.L. est fixé à la rue du Bois Joli, Les Marteliez Hauts 12150 SEVERAC D'AVEYRON (Aveyron).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION : *Formalités et enregistrement

Les frais et honoraires du présent acte seront supportés par la S.A.R.L. 2V RENO.

Monsieur Stéphan VIEILLESZAZES ou le porteur des présentes est chargée par l'ensemble des associés des formalités fiscales d'enregistrement et de l'ensemble des démarches consécutives aux présentes modifications.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

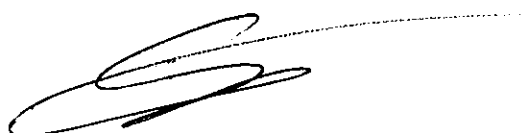
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés.

Fait à SEVERAC D'AVEYRON, le 8 décembre 2025
En trois exemplaires

Signature précédée de la mention
« lu et approuvé »

Monsieur Stéphan VIEILLESZAZES

lu et approuvé


Signature précédée de la mention
« lu et approuvé »

Monsieur Nicolas VERLAGUET

lu et approuvé
